

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article1553>

# Avortement dans la Constitution : le consensus totalitaire

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : dimanche 3 mars 2024

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

# Avortement dans la Constitution : le consensus totalitaire

De Jean-Pierre Maugendre :

« Le vote du Sénat sur la constitutionnalisation de l'avortement a ouvert la porte à une réunion du Congrès le 4 mars prochain qui, sauf imprévu ou miracle, devrait valider l'IVG comme une « liberté garantie » par la constitution. Comme à l'Assemblée nationale, c'est à une très large majorité que ce texte a été adopté par 267 voix contre 50 essentiellement LR (41) et centristes (7). Les 3 sénateurs RN ont voté Pour. Il est loin le temps (1993) où dans son programme de gouvernement le Front national demandait « la remise en cause de la loi Chirac-Giscard-Veil de 1975 sur l'avortement ».

Trois menaces

Il serait bien naïf de croire que cette constitutionnalisation de l'IVG sera sans conséquences. Trois menaces sont d'ores et déjà identifiées.

D'abord la clause de conscience pour les professionnels de santé sera certainement remise en cause, leur refus de pratiquer des avortements étant considéré comme une atteinte à une « liberté garantie » par la constitution.

Ensuite il deviendra interdit, à terme, d'émettre une opinion non favorable au « droit à l'avortement ». De même qu'il est déjà pénalement répréhensible de porter atteinte aux bien indéfinies, « Valeurs de la République », il sera demain proscrit par la loi de s'interroger sur le bien-fondé ou non de ce qui aura été consacré comme une liberté constitutionnelle.

Enfin la limite du délai légal d'avortement à 14 semaines, hors IMG, ne résistera pas à la pression exigeant un avortement « libre et gratuit » jusqu'à la naissance. En effet, au nom de quoi mettre une limite dans le temps à une « liberté garantie » ?

Mgr Aupetit, ancien archevêque de Paris, semble bien optimiste quand il écrit : « La France a touché le fond. Elle est devenue un état totalitaire ». D'une part le pire est toujours possible et d'autre part cela fait bien longtemps que la France est devenue un état totalitaire. En effet certaines opinions n'y ont pas droit de cité et vous excluent par le fait même de « l'arc républicain » et de toute forme de légitimité à vous exprimer hors des critères de respectabilité fixés par une éthique fondamentalement individualiste, matérialiste et hédoniste.

Un discours aseptisé

La Conférence des Evêques de France a publié un communiqué faisant part de sa « tristesse » et du fait qu'elle resterait « attentive au respect de la liberté de choix des parents décidant de garder leur enfant (...) et de la liberté de conscience des médecins et de tous les personnels soignants ». Il m'a remis en mémoire le constat de Mgr Gaidon, évêque de Cahors de 1987 à 2004 dans Un évêque français entre crise et renouveau (2007) :

« Nous n'aimons pas sortir d'un ton conciliant et recherchons avant tout le réconfort d'un consensus mou dans les domaines les plus sensibles (...) J'avais déjà repéré ces hésitations au moment de la loi sur l'avortement et constaté que nous n'étions pas prêts à croiser le fer avec les politiques. (...) Nous n'avons pas à encenser un pouvoir politique dont le libéralisme moral a contribué à dégrader le climat de notre société (...). Nous ne devons pas trop vite passer l'éponge sur les choix législatifs qui ont entraîné la banalisation de l'avortement (...). Nous paierons cher

et longtemps ces décisions auxquelles nous avons opposé une bien médiocre résistance et un discours sans arêtes vives et accents vigoureux (...) J'ai l'impression d'avoir vécu ces années comme une lente dérive, au gré des modes et des langages convenus dans notre univers clérical et de me retrouver, (...) envahi par le sentiment d'avoir subi passivement les prises de position et les décisions de mes frères en épiscopat et suivi avec eux la pente des compromis plutôt que d'user du langage rugueux et prophétique des témoins et annonceurs d'une Parole qui est "un glaive" ».

Un rêve

J'ai fait un rêve. La CEF, galvanisée par l'exemple de Mgr Von Galen, évêque de Munster, dénonçant, en chaire, en 1941 l'euthanasie des handicapés, et celui de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, s'élevant publiquement en août 1942 contre la persécution des Juifs, prenait les décisions suivantes en signe de protestation contre ces nouvelles attaques contre la vie humaine innocente et afin de tenter de préserver la France de la colère de Dieu :

tous les évêques titulaires de la Légion d'Honneur (NNS de Moulins-Beaufort (Reims), Ulrich (Paris), Delannoy (Strasbourg), d'Ornellas (Rennes), Le Boulc'h (Lille), etc.) démissionnent de la Légion d'Honneur et renvoient leur décoration au Grand maître de l'ordre national de la Légion d'Honneur : Emmanuel Macron ;  
les élus ayant voté pour l'inscription de l'avortement dans la constitution ne pourront plus accéder à la sainte communion jusqu'à ce qu'ils aient fait publiquement repentance ;  
ces mêmes élus ne pourront pas bénéficier d'obsèques religieuses à moins qu'ils n'aient demandé pardon pour leur péché public et ses conséquences ;  
une annonce de ces décisions sera faite en chaire dans toutes les paroisses de France le dimanche 3 mars, veille du Congrès ;  
le lundi 4 mars à l'heure solennelle du vote, le glas sera sonné dans toutes les églises de France ;  
le même lundi 4 mars sera décrétée une journée de prières et de jeûne pour la défense de la vie humaine innocente. Des processions seront organisées dans toutes les villes épiscopales, menées par l'évêque, afin de demander aux élus de ne pas s'associer à ces décisions criminelles et d'implorer le pardon de Dieu, comme le firent en leur temps les Ninivites et ils furent exaucés.

Tout cela ne saurait être que symbolique diront les esprits forts, la place de l'Eglise dans la société moderne étant ce qu'elle est. Certes, mais face à la barbarie qui s'étend le monde a besoin de gestes forts inspirés par la radicalité de l'Evangile, selon la judicieuse réflexion de sainte Bernadette : « Je suis chargée de vous le dire, pas de vous le faire croire » ou encore « Le mensonge existera mais sans notre participation ».

La réalité à prendre en compte est complexe. D'une part comme vient de le déclarer la sénatrice LR du Gard Vivette Lopez : « A 14 semaines un embryon est formé, c'est déjà un bébé ». D'autre part l'avortement est banalisé : l'écrasante majorité des Français y est favorable et 33% des Françaises y ont eu recours une fois dans leur vie. Les raisons de ces avortements sont multiples. Citons principalement la pauvreté, l'instabilité du « ménage », le refus du père d'assumer ses responsabilités, etc. Il est cependant parfaitement faux d'affirmer que ces avortements sont sans conséquences, sur l'enfant bien sûr, mais aussi sur la santé de la mère :

<https://eclj.org/abortion/eu/les-consequences-medicales-et-relationnelles-de-lavortement> ?

Au service de la réalité il convient fondamentalement d'incarner la réflexion de Jacques Maritain à Jean Cocteau :

« Il faut avoir l'esprit dur et le cœur doux. Sans compter les esprits mous au cœur sec le monde n'est presque fait que d'esprits durs au cœur sec et de cœurs doux à l'esprit mou ».

Rappels incessants de la vérité qui finit toujours par sortir du puits, parfois un peu mouillée, mais aussi immense

## **Avortement dans la Constitution : le consensus totalitaire**

---

compassion pour celles qui sont souvent les victimes d'un vieux fantasme masculin : pouvoir disposer à chaque instant, dans la plus totale irresponsabilité, du corps de la femme. Sans oublier l'aide matérielle à accorder aux femmes qui souhaitent conserver leur enfant dans des situations parfois difficiles. »

Jean-Pierre Maugendre

Manifestation organisée par La Marche pour la Vie lundi 4 mars, de 15h à 19h, 3 rue Hoche à Versailles. Venez nombreux !

Source : Renaissance catholique